Module 3.
Les droits des personnes accusées

Éducation CliquezJustice.ca

A. Les droits des personnes accusées

A.1. Une personnes accusée ou une délinquante ?

La Charte canadienne protège vos droits et libertés :

- Lorsqu'une personne est **accusée** d'un crime
- Lorsqu'une personne est **reconnue coupable** d'un crime
  - Lorsqu'une personne est accusée d'un crime, elle est une personne accusée et non une délinquante parce qu'elle est présumée innocente jusqu'au verdict.

B.2. Les garanties juridiques

Art. 7 - Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité

Art. 8 - Fouilles, perquisitions ou saisies

Art. 9 - Détention ou emprisonnement

Art. 10 - Arrestation ou détention

Art. 11 - Affaires criminelles et pénales

Art. 12 - Cruauté

Art. 13 - Témoignage incriminant

Art. 14 - Interprète

B. J’ai besoin d’un ou d’une avocate !

Cas 1: Fatima au barbecue chez Ahmed – Partie 1

« Mon ami Ahmed faisait un barbecue dans la cour de sa maison. Il nous a invités moi et d'autres amis. Nous étions juste en train de discuter et de manger ensemble. Puis, un policier qui patrouillait dans la rue s'est arrêté. Il s'est joint à nous dans la cour.

Ahmed lui a demandé s'il y avait un problème. »

(continuer à la diapo suivante)

Éducation CliquezJustice.ca

Cas 1: Fatima au barbecue chez Ahmed - Partie 2

« Le policier a répondu :

”Non, je ne vois pas de problème. Du moins pour l’instant, mais je ne fais pas confiance aux Arabes. Est-ce que tout est en règle ? Avez-vous vos pièces d’identité?”

J’ai voulu partir, mais le policier a dit que je n’avais pas le droit. Alors, je suis restée. »

- Fatima

Les droits de Fatima

Est-ce que les droits de Fatima ont été respectés? Pourquoi ?

Éducation CliquezJustice.ca

Cas 2: L’arme de Pierre

« Je marchais quand deux policiers m’ont fait signe de m’approcher. Un policier a pris mon sac à dos et s’est mis à le fouiller pendant que l’autre me posait des questions très bêtes. Puis, il s’est excusé et m’a dit qu’ils m’ont pris pour quelqu’un qu’ils recherchaient dans une affaire de vol. J’allais reprendre mon sac, quand l’autre policier a trouvé mon pistolet. Ils m’ont arrêté ! Je sais que l’arme n’est pas légale, mais c’est injuste ! »

- Pierre

Éducation CliquezJustice.ca

Les droits de Pierre

Est-ce que les droits de Pierre ont été respectés? Pourquoi ?

Éducation CliquezJustice.ca

Cas 3: La promenade de Leslie

« Je faisais une promenade en voiture samedi soir. La vue était très belle. J'avais mis de la musique et ça m'aidait à relaxer. Je faisais attention aux panneaux de signalisation et je respectais les limites de vitesse. Ça n'a pas empêché un policier d'allumer ses gyrophares. Il m'a suivie et m'a indiqué de m'arrêter sur le bord de la chaussée. Il m'a demandé de lui donner mes papiers. Ensuite, il m'a laissé aller sans rien dire de plus. »

- Leslie

Éducation CliquezJustice.ca

Les droits de Leslie

Est-ce que les droits de Leslie ont été respectés? Pourquoi ?

Éducation CliquezJustice.ca

B. Corrigé

Cas 1: Les droits de Fatima (corrigé)

Est-ce que les droits de Fatima ont été respectés ? Pourquoi ?

- Les droits de Fatima n'ont pas été respectés : elle a été victime d'une détention illégale.

Article 9 de la Charte

- Il y a eu une détention. La détention est le fait de vous empêcher de partir librement.
- La détention était illégale. Lorsqu'un ou une policière vous arrête ou vous détient, il doit avoir un motif valable. Or, il ou elle a agi selon ses préjugés. Il s'agit de profilage racial.

Cas 2: Les droits de Pierre (corrigé)

Est-ce que les droits de Pierre ont été respectés ? Pourquoi ?

- Les droits de Pierre n'ont pas été respectés. Les policiers n'avaient ni un mandat ni un motif pour fouiller le sac à dos.

Article 8 de la Charte

- Les policiers peuvent faire une fouille sommaire pour assurer leur sécurité. Ils n'avaient pas besoin de fouiller le sac à dos.
- Le tribunal peut décider que la preuve obtenue à partir d'une fouille illégale soit exclue. Alors, Pierre peut être innocenté de l'accusation de port d'arme illégal.
- Même si cette mesure est sévère, elle permet de vous protéger contre des abus policiers.

Cas 3: Les droits de Leslie (corrigé)

Est-ce que les droits de Leslie ont été respectés ? Pourquoi ?

- Les droits de Leslie n'ont pas été respectés. En revanche, c'était légal.

Article 9 de la Charte

- Leslie était en détention, elle ne pouvait pas s'en aller.
- La détention est justifiée parce que une interpellation routière est le seul moyen efficace dont les policiers disposent pour appliquer la loi. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas faire leur travail.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca. © 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Éducation CliquezJustice.ca